

Conditions générales

1. Présentation

- Kaléido Scope, une société ayant son siège situé au 51 rue Restaumont à Ecaussinnes et enregistrée avec le numéro d'entreprise 0778.552.385
- Service : Réalisation de Vêtements ou Accessoires à partir de tissus de seconde main / Formation en couture et modélisme (le « **Service** »)
- Site web : <http://upkaleidoscope.net> (le « **Site web** »)

2. Formation du contrat

- 2.1. Les présentes conditions générales (les « **Conditions Générales** ») s'appliquent à la convention (la « **Convention** ») conclue entre la Société et le/a client·e (le/a « **Client·e** ») et au travers de laquelle la Société fournit au/à la Client·e le Service. La Société et le/la Client·e sont désignés individuellement comme une « **partie** » et collectivement comme les « **parties** » à la Convention.
- 2.2. Tous les éléments de prix et les caractéristiques du Service affichés publiquement (par exemple en ligne ou dans des brochures informatives) sont renseignés à titre purement indicatif. Seuls les prix et les caractéristiques repris dans l'offre communiquée au/à la Client·e sont susceptibles d'engager la Société.
- 2.3. Le/la Client·e accepte l'offre de Service, le cas échéant, en acceptant par écrit ou en renvoyant signé un bon de commande émis par la Société et qui reprend les caractéristiques principales du Service ou en confirmant par écrit à la Société (en ce compris par email ou via une interface d'achat en ligne) qu'il/elle souscrit à l'offre de Service ou de Produit.
- 2.4. En acceptant l'offre, la Convention entre en vigueur, le/la Client·e consent à l'application des Conditions générales et renonce à l'application des dispositions contradictoires de ses éventuelles conditions générales d'achat ou de toute autre disposition éventuelle émanant du Client et qui, en l'absence de cet article, contreviendrait aux Conditions Générales. Toutefois, les dispositions qui seraient applicables en vertu de règles de droit impératif auxquelles le/la Client·e est soumis·e (telles que, par exemple, les règles d'attribution des marchés publics) prévalent sur les dispositions des Conditions Générales.

3. Service

- 3.1. La Société s'engage à déployer ses meilleurs efforts correspondant au minimum à ce que le/la Client·e est en droit d'attendre d'un·e professionnel·le en la matière pour fournir le Service avec qualité et rapidité.

4. Propriété intellectuelle

- 4.1. Le/la Client·e reconnaît que tous les éléments mis à disposition par la Société au/à la Client·e (par exemple, les textes, les images, les photos, les logos, les bases de données, les fonctionnalités et l'interface du Site web, etc.) sont protégeables par un ou plusieurs droits de propriété intellectuelle (en ce compris le droit d'auteur, le droit des marques et les droits liés

à la production de bases de données) dont la Société est le titulaire. Le/la Client·e s'interdit d'utiliser ces éléments ou de les reproduire et s'interdit de supprimer ou d'adapter les éventuelles références aux droits de propriété intellectuelle associés.

5. Prix

- 5.1. En échange de l'utilisation du Service, le/la Client·e paie à la Société le prix repris dans l'offre acceptée par le/la Client·e. Le prix doit, à défaut d'indication contraire, être compris comme libellé en euros (EUR) et hors application de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).
- 5.2. Le prix est calculé, le cas échéant, de manière fixe, de manière périodique (annuellement, mensuellement, etc.) ou à l'utilisation ou à la livraison. Le prix peut, le cas échéant, détailler les autres frais liés à l'utilisation du Service (tels que, par exemple, les frais de livraison, les frais de packaging, les frais de transport, les frais d'installation, etc.).

6. Paiement et facturation

- 6.1. La Société émet une facture et communique la facture au/à la Client·e. Le/la Client·e règle les éléments de la facture, le cas échéant, immédiatement (par le biais d'un paiement par carte de crédit, d'un paiement SEPA ou d'un autre moyen de paiement en ligne) ou au plus tard avant la date d'échéance (qui intervient, à défaut d'indication contraire sur la facture, trente (30) jours après la date de son émission).

7. Garantie légale et responsabilité

- 7.1. Si la Société a livré au/à la Client·e un bien de consommation, le/la Client·e peut demander à la Société la réparation ou le remplacement de ce bien s'il constate un défaut de conformité. Si la réparation ou le remplacement s'avère excessif ou impossible ou ne peut être effectué dans un délai raisonnable, la Société en informe le/la Client·e qui peut demander une réduction du prix ou la dissolution de la Convention.
- 7.2. Si le défaut de conformité se manifeste dans les 6 mois suivant la livraison, le défaut est réputé avoir existé avant la livraison, sauf preuve contraire de le part de la Société. Passé ce délai, le/la Client·e rapporte à la Société la preuve que le défaut existait déjà au moment de la livraison.
- 7.3. Dans la mesure permise par la loi applicable (et notamment sans préjudice de la responsabilité de la Société en cas de mort du Client ou de dommages corporels causés à celui-ci et résultant d'un acte ou d'une omission de la Société) :
 - la Société n'encourt aucune autre garantie ou responsabilité que celles qui sont expressément établies dans les Conditions Générales ;
 - la Société ne peut être tenue pour responsable vis-à-vis du/de la Client·e que du fait de son dol, de sa faute grave ou de celle de ses préposés ou, sauf en cas de force majeure, du fait de toute inexécution des engagements essentiels qui font l'objet de la Convention ;
 - si la responsabilité de la Société devait être engagée, la Société ne serait tenue de réparer que les dommages directs et ne pourrait en aucun cas être tenue responsable des dommages indirects subis par le/la Client·e, ses représentant·es ou d'autres personnes concernées, survenus dans le cadre de l'exécution de la Convention tels que, par exemple, la perte de revenus, la perte de profits, la perte ou la compromission de données, la perte

de clientèle, la perte de chiffre d'affaire, un dommage réputationnel ou le manque à gagner, que la Société ait été avertie de la possibilité de survenance de tels dommages ou non ;

- si la responsabilité de la Société devait être engagée, la responsabilité totale de la Société envers le/la Client·e en vertu de la Convention n'excédera pas le prix payé par le/la Client·e pour la part du Service pour laquelle sa responsabilité est engagée durant les douze (12) mois précédant la survenance du dommage.

8. Droit de rétractation

- 8.1. Si la Société a livré au/à la Client·e des biens de consommations, le/la Client·e a le droit d'informer la Société de sa volonté de se rétracter dans un délai de 14 jours calendrier, sans motif et sans autres frais supplémentaires que ceux prévus par le Code de droit économique (le « **droit de rétractation** »).
- 8.2. Le cas échéant, la Société informe le/la Client·e que la Société bénéficie d'une exception légale au droit de rétractation.
- 8.3. Le/la Client·e informe la Société de sa volonté d'exercer son droit de rétractation par écrit, soit au travers d'une déclaration dénuée d'ambiguïté exposant clairement la décision de se rétracter, soit en complétant dûment le formulaire de rétractation légal téléchargeable via le lien suivant :

<https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Ventes/Forms/Formulaire-de-retractation.pdf>.

9. Plaintes

- 9.1. Le/la Client·e peut en tout temps adresser une plainte à la Société par écrit à l'adresse suivante : cycle@upkaleidoscope.be
- 9.2. Si la Société et le/la Client·e ne parviennent pas à aboutir à un arrangement amiable, le/la Client·e peut saisir en tout temps le Service de Médiation pour le Consommateur, aux coordonnées suivantes :
- Service de Médiation pour le Consommateur
 - Boulevard du Roi Albert II 8 boîte 1 - 1000 Bruxelles
 - Tél. : +32 2 702 52 20
 - Fax : +32 2 808 71 29
 - E-mail : contact@mediationconsommateur.be
 - Site web : <http://www.mediationconsommateur.be>
- 9.3. Le/la Client·e peut également accéder à un formulaire en ligne à l'adresse suivante : <http://www.mediationconsommateur.be/fr/formulaire-de-plainte>
- 9.4. Le/la Client·e peut saisir la plateforme européenne de règlement en ligne des litiges, accessible à l'adresse suivante : <https://ec.europa.eu/consumers/odr/main/index.cfm?event=main.home2.show&lng=FR>.

10. Durée et fin

- 10.1. La Convention naît au moment de l'acceptation de l'offre par le/la Client·e
- 10.2. Dans la mesure permise par la loi applicable, la Société ne rembourse au/à la Client·e aucun montant payé par le/la Client·e à la fin de la Convention (quelle que soit la cause de la fin de la Convention).

11. Modifications

- 11.1. La Société se réserve le droit de modifier à tout moment tout ou partie des dispositions des Conditions Générales. La Société en informe le/la Client·e par la mise à disposition du/de la Client·e de la nouvelle version du texte des Conditions Générales. À défaut d'indication contraire dans l'information fournie au/à la Client·e, les dispositions de la nouvelle version des Conditions Générales s'appliquent à la relation contractuelle entre la Société et le/la Client·e le premier jour du deuxième mois suivant la date de leur communication. Si le/la Client·e s'oppose à l'application des dispositions de la nouvelle version des Conditions Générales, la Convention prend automatiquement fin le premier jour du deuxième mois suivant la date de leur communication (étant entendu que l'avant-dernière version des Conditions Générales continuera de s'appliquer à la relation contractuelle entre le/la Client·e et la Société jusqu'à la date de fin de la Convention).

12. Communications

- 12.1. Les parties sont valablement informées ou notifiées par écrit des actions reprises dans la Convention (par exemple, la réception d'une facture, la réception du préavis de résiliation de la Convention, etc.) par email transmis à l'adresse email de la personne de contact renseignée dans la dernière facture émise par la Société, ou à défaut à l'adresse email de la personne de contact renseignée dans l'offre, ou à défaut une adresse email au travers de laquelle une partie (ou un de ses représentants) a interagi dans le cadre de l'exécution de la Convention.
- 12.2. Pour autant que de besoin, le/la Client·e reconnaît que la facture de la Société doit être considérée comme transmise au/à la Client·e lorsqu'elle est communiquée par email au/à la Client·e.

13. Annexes

- 13.1. Toute annexe reprise dans l'offre s'applique à la Convention.
- 13.2. Tout litige relatif à, ou qui serait lié à, la formation, l'interprétation, l'exécution ou la résiliation de la Convention est tranché conformément au droit belge et soumis à la compétence exclusive du tribunal compétent pour l'arrondissement du siège de la Société, ou, selon le cas, et au choix du Client, à la compétence de la juridiction du lieu de résidence du Client.